

Lettre aux amis de la police (et de la gendarmerie !)

2018 / n° 3

(Octobre 2018 / XII^e année)

Ida Grinspan : un témoin pour la vie



©Mémorial de la Shoah/photo Michel Isaac

Ida Fensterszab de son nom de jeune fille, née en novembre 1929, est morte en ce mois d'octobre 2018, juste avant de fêter son 89^e anniversaire. C'est avec une grande peine et une grande reconnaissance que je voudrais lui rendre hommage ici, car avec d'autres déportés juifs de France, elle témoignait depuis le début — il y a douze ans — d'une aventure. Avant leur prise de poste tous les jeunes gardiens de la paix intégrant la Préfecture de police, viennent au Mémorial de la Shoah pour une « sensibilisation à la shoah » qui précède une visite au musée et aux archives de la PP : une expérience sans équivalent et dont je n'ai pas besoin de préciser les raisons historiques, civiques, « citoyennes ». Il est important que des « soldats de la loi » réfléchissent – à froid – au devoir d'obéissance quand cette loi sort manifestement des clous de la déontologie.

Devant ces jeunes filles et jeunes gens qui vont exercer un métier difficile et ingrat, Ida et quelques autres déportés –parce que juifs- arrêtés par des policiers (ou des gendarmes) français témoignent – sans pathos ni acrimonie – de ce qu’ils ont vécu. Chacun le fait avec sa propre personnalité, sa propre histoire. Ida, comme Jacques Altmann, Daniel Urbejtel (interné à Auschwitz à 13 ans !), Esther Senot, Charles Baron, Sarah Montard, Rachel Jaeglé, Henri Borlant... ne manquait jamais ce « devoir de mémoire » qu’elle devait à ses camarades disparues et qu’elle avait – non sans douleur et hésitation – commencé au début des années 1980.

Petite parisienne, totalement intégrée à la vie de son quartier, de son école, dans le 19^e arrondissement, elle fut envoyée, au printemps 1940 « à la campagne » (au Jeune-Lié, un hameau des Deux Sèvres) pour fuir les bombardements et les restrictions par ses parents juifs polonais immigrés en France au début des années 1920. Accueillie comme l’enfant de la famille par sa « nourrice » Alice Marché et son mari Paul, parlant rapidement patois avec ses camarades d’école, elle vécut deux années heureuses jusqu’à la terrible nouvelle que lui annonça son père : sa mère avait été arrêtée lors de la grande rafle de juillet 1942 à laquelle lui et le frère d’Ida, prévenus par des policiers, avaient échappé en se cachant, sans savoir que ces jours-là, femmes et enfants seraient arrêtées contrairement à ce qui s’était passé en mai (« rafle dite du billet vert ») et août 1941 (rafle du 11^e arrondissement). Ce fut un choc terrible pour Ida, dont le père et le frère allaient alors vivre cachés à Paris.

Malheureusement , son tour devait venir dans la nuit du 30 au 31 janvier 1944. Cette nuit-là, à l’instigation du chef de la Sipo-SD de Poitiers, 108 juifs des Deux-Sèvres devaient être arrêtés. Vers minuit, trois gendarmes se présentèrent chez sa nourrice pour venir « chercher la petite juive ». En dépit des protestations d’Alice, du maire adjoint de la commune réveillé en hâte, les gendarmes ne voulurent rien savoir et opposèrent leurs « ordres » aux arguments et supplications des habitants. Ils conduisirent Ida, quatorze ans et deux mois comme elle le rappelait toujours dans ses témoignages, à la gendarmerie de Melle à une dizaine de km de là. Le capitaine Tizané qui avait à faire procéder à trois arrestations (une femme enceinte, une vieille femme et Ida) attendait le retour de la mission et, tout de suite, il interrogea (Ida disait toujours qu’il l’avait « cuisinée ») la toute jeune fille pour lui faire dire l’adresse de son père qui avait échappé à la rafle du 16 juillet : ce qu’Ida se garda bien de faire (malheureusement, dénoncé, son père fut arrêté en juillet et déporté par le dernier convoi – n°77 – le 31 juillet 1944, trois semaines avant la libération de Paris).

Conduite de Niort à Drancy avec les 57 autres personnes arrêtées, elle fut déportée par le convoi n° 68 qui quitta la gare de Bobigny le matin du 10 février. Ida, bercée de l’illusion qu’elle allait rejoindre sa mère, ne toucha pas aux provisions que lui avait données Alice et attendait avec impatience de revoir sa mère qu’elle n’avait pas vue depuis près de 2 ans.

Quand elle racontait ce voyage vers l’enfer – 100 dans un wagon de marchandise où il était impossible de s’asseoir, 3 jours et 2 nuits dans la puanteur de la tinette qui avait débordé, assoiffés — le silence se faisait plus pesant dans la salle... L’ouverture des portes (« nous avons eu de la chance, précisait Ida, c’était l’hiver, il avait neigé ») avait été accueillie comme une

délivrance, « rien ne pouvait être pire que cet atroce voyage », un sentiment qui ne dura que quelques minutes face à « l'accueil » des SS, aux aboiements des chiens, aux cris et ordres gutturaux en allemand, aux coups de trique. Par une série de hasards, Ida fut « sélectionnée » pour le travail en dépit de son jeune âge que le SS préposé à la sélection ce matin-là ne remarqua pas. Elle échappa ainsi, avec 210 hommes et 60 autres femmes, au gazage qui assassina dans les heures qui suivirent les 1229 autres personnes de ce convoi qui comportait 680 hommes, 820 femmes et 294 enfants.

En 1945, il restait 59 survivants dont 32 femmes.

Ida évoquait ensuite les épreuves de « l'accueil » auxquelles les femmes sélectionnées, furent soumises en moins d'une heure : se dénuder complètement devant les bourreaux ricanants, le rasage de tout le corps, la désinfection, les hardes jetées en vrac, le tatouage et la première « soupe » qu'elle ne toucha pas.

Après avoir survécu au froid, à la faim, à l'épuisement, aux mauvais traitements, les survivants furent jetés, en janvier 44, sur les routes pour des « marches de la mort » meurtrières. Ida, épuisée, atteinte du typhus, arriva dans un état déplorable à Neustadt, un camp satellite de Ravensbruck. Elle ne dut sa survie qu'à la solidarité de ses camarades et à l'aide d'une déportée polonaise – infirmière et résistante – qui la soigna et réussit à lui procurer des médicaments volés à l'hôpital SS.

Après ce récit, les questions posées par l'assistance permettaient à Ida de préciser divers épisodes et moments de la vie des déportés, de raconter son retour en France, en avion, avec des aviateurs canadiens qui lui offrirent sa première et dernière cigarette ! Puis elle rappelait l'arrivée dans une France libérée depuis 10 mois, l'incompréhension des Français, l'incohérence et l'impéritie de l'administration, la difficile réadaptation à la vie, à la société dans l'indifférence générale.

L'assistance formée de jeunes policiers et policières était à chaque fois pétrifiée par ce qu'elle venait d'entendre et par l'incroyable énergie de cette petite femme sur laquelle, les ans semblaient ne pas avoir prise.

Il ne reste hélas que quelques témoins déportés, mais en dépit de âge et de leur santé, ils sont encore plusieurs à témoigner : un acte essentiel dont la fin se profile. Sans eux, ces séances avec les policiers (et bientôt les gendarmes après 13 ans d'indifférence et de refus) ne seront plus les mêmes en dépit des enregistrements, des vidéos...

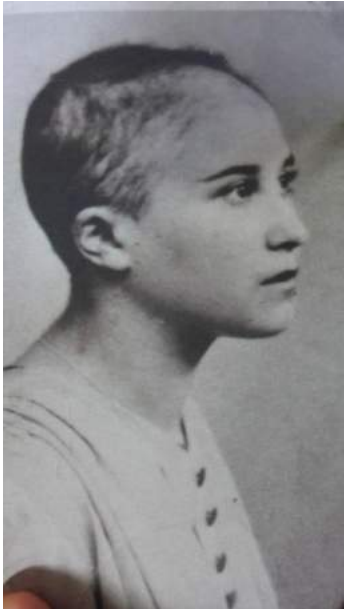
Ida l'avait compris qui témoigna jusqu'au bout en dépit de sa fatigue croissante.

Pour en savoir plus :

Ida, avec Bertrand Poirot-Delpech, a écrit un livre de mémoire - *J'ai pas pleuré* (Robert Laffont, 2002)–, sans cesse réédité en format de poche (Pocket).

On en complétera la lecture par les témoignages de Sarah Lichtsztejn-Montard – *Chassez les papillons noirs* (éditions du Manuscrit, 2011) – de Henri Borlant, seul survivant des 6 000 enfants juifs de moins de 16 ans déportés de France à Auschwitz en 1942 – *Merci d'avoir survécu* (Points poche)– que j'ai eu le privilège de côtoyer et d'écouter depuis le début de ces « séances » de sensibilisation des jeunes policiers parisiens à la Shoah.

On trouve également un résumé de leur histoire et de leur témoignage, avec ceux de plusieurs autres déportés, dans *Traces de l'enfer* (Larousse, 2015) que je recommande également.



Ida photographiée en juillet 1945 après son retour en France.

Humeur :

Vichy a-t-il sauvé les Juifs ?

Cette mauvaise formulation d'une question importante est à l'origine de réponses absurdes et partisanses...

Ce début d'automne a vu la multiplication de livres et documentaires TV (notamment sur RMC-Découverte qui semble avoir fait de ce créneau une spécialité quotidienne) sur la Seconde Guerre mondiale et l'occupation. Quel que soit le sujet, dès qu'il s'agit de la France, passage apparemment obligé, on y répète doctement – avec parfois quelques nuances – que Vichy est co-responsable de la Shoah et, à tout le moins, responsable de la livraison aux nazis des 76 000 juifs déportés de France.

Il serait sain — Pétain et Laval ayant été jugés et condamnés il y a 75 ans — de cesser cette imputation systématique et rituelle et de passer à l'Histoire, notamment à l'explication du « paradoxe français » mis en lumière il y a plus de 25 ans par un historien belge hélas disparu, Maxime Steinberg.

En quoi consiste ce « paradoxe » ?

Alors que la France dispose d'un gouvernement — elle est le seul pays vaincu par l'Allemagne dans ce cas — qu'on accuse systématiquement de collaboration avec le vainqueur ; alors que ce gouvernement et le nouvel état intronisés, le 10 juillet 1940, par le vote très majoritaire des parlementaires de la 3^e République qu'on a réunis à Vichy, est un état autoritaire,

antidémocratique, raciste, antisémite et xénophobe, de surcroît porteur d'un projet idéologique — la « Révolution nationale » fondé sur l'exclusion de « l'anti France » (étrangers, juifs, francs-maçons, communistes...) ; alors que ce gouvernement a pris — dès l'automne 1940 — des mesures autochtones ignominieuses contre les juifs : exclusion de la fonction publique et de l'économie, spoliation massive, possibilité d'internement des juifs étrangers dans des « camps spéciaux », etc... ; alors que — prisonnières des clauses de l'armistice et notamment de son article 3 — l'administration et les forces de l'ordre françaises sont soumises, en Zone occupée, à l'autorité des autorités allemandes et doivent appliquer — sans possibilité de négociation ou de discussion — les ordonnances allemandes qui vont aller en s'aggravant du recensement au port de l'étoile ; alors que Vichy, par xénophobie plus sans doute que par antisémitisme, va s'engager en juin-juillet 1942, en contrepartie de la sauvegarde des juifs français acceptée du bout des lèvres et avec réticence par les nazis, à leur livrer, fin août 1942, 10 000 juifs étrangers internés ou réfugiés en zone non occupée, il n'en demeure pas moins — et c'est là LE paradoxe — que la France est le pays — exceptions faites du Danemark et de l'Italie (alliée de l'Allemagne jusqu'en septembre 1943) — où la plus grande proportion de juifs (sans doute les $\frac{3}{4}$ du total) a échappé à la déportation. On estime que cette proportion est supérieure à 90% pour les juifs français et de l'ordre de 40% pour les juifs étrangers : ce qui confirme bien la xénophobie de Vichy, mais aussi l'efficacité de la protection (certes temporaire et fragile...) que le régime a obtenue pour les juifs français !

La comparaison avec les pays d'Europe de l'ouest comparables (vaincus et occupés) est édifiante puisque ce sont près de la moitié des juifs de Belgique et de Norvège qui ont été déportés et les $\frac{3}{4}$ des juifs des Pays-Bas...

Comme le pressentait au début des années 1990 la grande historienne Annie Kriegel, sans doute le régime de Vichy — qui a négocié la « non déportabilité » des juifs français, est-il pour quelque chose dans ce moindre mal ? Même si cette probabilité a le don de mettre en fureur les tenants de la *doxa* gaullo-paxtonienne qui l'écartent d'un revers de main.

Les quelques archives allemandes rescapées du naufrage montrent pourtant le mécontentement des nazis (Eichmann, Dannecker puis Röthke) en charge de la « Solution finale » en France devant les réticences de plus en plus marquées de Laval à l'égard des exigences nazies du peu d'empressement de Vichy à mettre en route le projet de dénaturalisation suggéré par Röthke pour contourner l'obstacle mis par Vichy à la déportation des Juifs français. Le compte rendu — allemand — des propos échangés entre Laval et Oberg, le 2 septembre lors d'un dîner officiel qui les réunit, est éclairant : « Le président Laval demande que, si possible, on ne lui signifie pas de nouvelles exigences sur la question juive. Il faudrait en particulier ne pas lui imposer a priori des nombres de juifs à déporter [...]. Il nous prie de croire à son entière honnêteté quand il nous promet de régler la question juive, mais, ajoute-t-il, il n'en va pas de la livraison de juifs comme de la marchandise dans un Prisunic, où l'on peut prendre autant de produits que l'on veut, toujours au même prix. »

Contre mauvaise fortune, ils ont dû accepter de respecter cette volonté de Vichy jusqu'à l'été 1943 et « se contenter » de déporter les juifs apatrides,

ceux des pays alliés de l'Allemagne (Italiens, Roumains, Hongrois...) ou de pays neutres (Turcs, Portugais, Argentins...)

Logiques jusqu'à l'écoeurement, ces « docteurs » en Droit ou Philosophie, ont, dès septembre 1942, fait pression sur Laval pour qu'un décret soit pris pour dénaturiser les juifs français de fraîche date : ce qui aurait en partie résolu le problème et permis d'avancer vers le projet de Himmler et Eichmann de faire de la France un pays « Judenfrei » (libéré » de ses juifs). Après des péripéties pour le détail desquelles je me permets de renvoyer aux ouvrages spécialisés et notamment au travail pionnier d'Asher Cohen, Laval s'est finalement refusé, en juin 43, à promulguer ce décret (qu'il avait pourtant signé) alors que Röthke avait programmé une « rafle » de 30 000 de ces juifs privés de cette citoyenneté française qui les protégeait. Laval alla s'en expliquer à Paris auprès d'Oberg sans que des représailles soient envisagées : la France n'était pas la Pologne.

Désormais les Allemands procéderont eux-mêmes aux arrestations sans égard pour la nationalité des juifs visés. MAIS comme ils manquent alors d'effectifs, de moyens (la guerre à l'Est monopolise tous leurs efforts), le rendement (on m'excusera du terme) de leurs opérations n'a plus rien à voir avec celui des opérations menées par police et gendarmerie françaises en 1942 et le nombre de juifs déportés de France en 1943 et 1944 s'en ressent : 42 655 Juifs – essentiellement raflés par les forces de l'ordre françaises – ont été déportés en 1942 (dont une grosse majorité de Juifs étrangers et apatrides, mais également 6 500 Français, essentiellement des enfants nés en France), contre 33 061 pour toute l'année 1943 et les sept premiers mois de 1944, soit vingt mois au total. Le progressif retrait de la police et de l'administration françaises face à cette répression, comme l'a montré Asher Cohen pour la Côte d'Azur à l'automne 1943, le refus de Vichy de livrer des Français, les réticences de plus en plus marquées de Laval devant les demandes allemandes, expliquent cette baisse de rendement que les nazis, par manque d'effectifs, n'ont pas réussi à pallier en dépit de la brutalité de leurs actions contre des Juifs qui pour eux étaient tous « déportables ».

Certes, soyons clair, là n'est pas la seule raison du (relatif) faible pourcentage de juifs déportés de France. Ici comme en Belgique, aux Pays-Bas, au Danemark, en Norvège, les juifs traqués ont bénéficié de la solidarité des habitants, de la mollesse (euphémisme) croissante opposée par les forces de l'ordre à des ordres qui, pour beaucoup d'entre eux, les révoltaient, de l'action des organisations juives de sauvetage, etc... mais cela n'aurait pas suffi à expliquer ce résultat...

Bien sûr — mais on peut surtout le penser après coup — le gouvernement français aurait pu être plus ferme dans son attitude de refus. Mais l'opinion publique – on le voit bien dès la 2^e moitié des années 1930 — était très favorable aux mesures d'exclusion prises. Il faudra le spectacle de ces misérables troupeaux raflés, internés... pour que l'opinion connaisse un revirement bien visible dans les interceptions du Service des Contrôles Techniques.

Laval justifia sa position dans un plaidoyer qu'il est facile de stigmatiser quand on sait et qu'on écrit des décennies après les événements :

« Je voulais avant tout, à défaut de mieux, défendre nos nationaux,

et c'est dans ces conditions que notre police, si elle intervint, eut à agir sous la contrainte et la menace de voir frapper les juifs français. Je ne pouvais agir autrement que je l'ai fait sans sacrifier nos nationaux dont j'avais d'abord la garde.

Le droit d'asile n'a pas été respecté ? Comment pouvait-il l'être dans un pays occupé par l'armée allemande et comment les juifs pouvaient-ils être protégés dans un pays où sévissait la Gestapo ?

On peut certes juger moralement plus que choquante cette distinction juifs français/juifs étrangers, mais alors que les pays riches et nantis (l'Europe, les USA de Trump...) refusent de recueillir et rejettent à la mer les réfugiés fuyant les persécutions, les combats, l'horreur... avons-nous réellement, aujourd'hui, des leçons (faciles quand on est des décennies après les événements !) à donner à ceux qui ont dû faire face aux problèmes réels dans une atmosphère et une xénophobie que le temps présent n'a rien à envier aux années 1930-1940 ?

Après ce trop rapide résumé, on posera deux questions subsidiaires : Pourquoi les nazis ont-ils respecté les restrictions mises par Vichy à leur action ?

Essentiellement par réalisme : la France fournit une part importante des besoins alimentaires et industriels du Reich. Vichy est le garant de cette production, du calme qui règne dans le pays et de la protection qu'il assure aux troupes allemandes d'occupation. Il serait dangereux de mettre le régime de Vichy, le gouvernement Laval en position délicate vis-à-vis de l'opinion publique française à laquelle, Vichy, comme l'occupant, sont TRES attentifs et ce pour quelques dizaines de milliers de juifs qu'on pourra toujours déporter plus tard. Comme le montre brillamment Timothy Snider, les juifs ont d'autant mieux survécu qu'il existait un état pour les protéger : ce fut le cas en France. On comprend mieux alors pourquoi et comment des dizaines de milliers de juifs de la région parisienne (à Paris, pas au Chambon s/ Lignon) ont échappé aux déportations tout en étant recensés et en portant l'étoile. Une vie dont l'ouvrage de M. Laffitte rend la complexité qui se situe aux antipodes d'un « simplisme expéditif et réducteur » comme l'écrit Annette Wieviorka dans sa préface.

2^e question : pourquoi ceci est-il non seulement tu, mais nié par des historiens conformistes essentiellement pressés de prêter allégeance à Paxton et à hurler avec les loups pour condamner sans nuance Vichy (c'est déjà fait !) ?

La réponse est dans la question. Il ne saurait être politiquement correct de seulement suggérer cette idée faute de quoi on est immédiatement renvoyé dans l'enfer des « pétainistes », « collaborateurs », et assimilé aux nostalgiques et défenseurs de Vichy ou à Xavier Vallat (pourquoi pas à Darquier dit de Pellepoix ?).

Des arguments idéologiques, polémiques qui ne répondent en aucun cas à la question posée : pourquoi alors que toutes les conditions étaient favorables à la déportation de la quasi-totalité des juifs de France, celle-ci est le pays où, en proportion, le plus de juifs ont échappé à la déportation ?

On comprend bien que pour une partie de l'opinion, évoquer un quelconque rôle positif de Vichy est un péché mortel (on se souvient du désastre –sur le

plan de l'histoire- que fut le procès Papon dont l'accusé fut carrément désigné par quelqu'un qui d'habitude fait montre de plus de modération et de noblesse dans ses propos comme le « Eichmann français » : ce qui, on en conviendra même chez les tenants de la *doxa*, est accorder beaucoup de pouvoirs à un simple sous-préfet même secrétaire général de préfecture régionale !)

Peut-on espérer que le temps de l'histoire est advenu et qu'on va pouvoir considérer avec quelque distance et circonspection le déchaînement des gardiens du temple qui ne daignent pas consulter et étudier les archives qui ne manquent pourtant pas et donnent une vision un peu plus « nuancée » du rôle des uns et des autres ?

Léon Poliakov Maxime Steinberg, Asher Cohen, Alain Michel, Timothy Snyder et quelques autres ont déjà abordé ce sujet avec des analyses très fines et des éléments de réponse non conformistes, mais convaincants. On notera que presque tous sont étrangers et deux d'entre eux israéliens. Ce serait l'honneur de l'historiographie et de la recherche historique françaises, d'abandonner préjugés, a-priori simplistes, et autres jugements d'autant plus catégoriques que leurs auteurs ignorent avec superbe les archives, leur difficile interprétation et la complexité de la chronologie.

Références :

COHEN Asher, *Persécutions et sauvetages*, Paris, Cerf, 1993

LAFFITTE Michel, *Juif dans la France allemande : Institutions, dirigeants et communautés au temps de la Shoah*. Paris, Tallandier, 2006.
de Michel Laffitte.

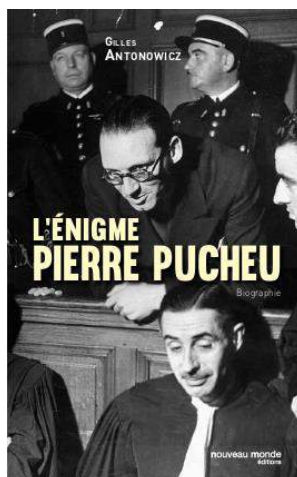
MICHEL Alain, *Vichy et la Shoah. Enquête sur le paradoxe français*, Jérusalem, éditions Elkana, 2015

SNYDER Timothy, *Terres noires. L'Holocauste, et pourquoi il peut se répéter*, Paris, Gallimard, 2016

► Livres & articles

Ils sont légion depuis quelques mois.
Commençons par signaler l'édition (7 et 14 septembre) de deux livres annoncés dans *la Lettre* précédente...

■ Gilles ANTONOWICZ, *L'énigme Pierre Pucheu*. Paris, Nouveau Monde éditions, 2018, 429 pages, 22 Euros



Pierre Pucheu, comme à des titres divers René Bousquet, Pierre Laval, Joseph Darnand, Fernand de Brinon, Philippe Henriot, incarne la face noire de l'État français et du gouvernement de Vichy. Mais à l'inverse de ces derniers, aucun chercheur, aucun historien ne s'est intéressé au « bourreau de Châteaubriant » [sic] et n'a entrepris de reconstituer et d'étudier le parcours de ce normalien brillant, qui a choisi l'industrie et l'économie avant de s'engager en politique et de finalement accepter des charges gouvernementales dont le Secrétariat d'État à l'Intérieur en juillet 1941 (il sera promu le 11 août au rang de ministre) qui le conduira devant un peloton d'exécution en 1944 après un procès qui a suscité bien des questions.

C'est dire si le travail de Gilles Antonowicz est le bienvenu. Il comble — enfin — un trou noir de l'historiographie concernant Vichy, l'Occupation, la « collaboration ». Ni réquisitoire ni plaidoirie, son travail interroge un personnage et un itinéraire plus complexes que la caricature qu'en donnent en trois lignes la plupart des auteurs.

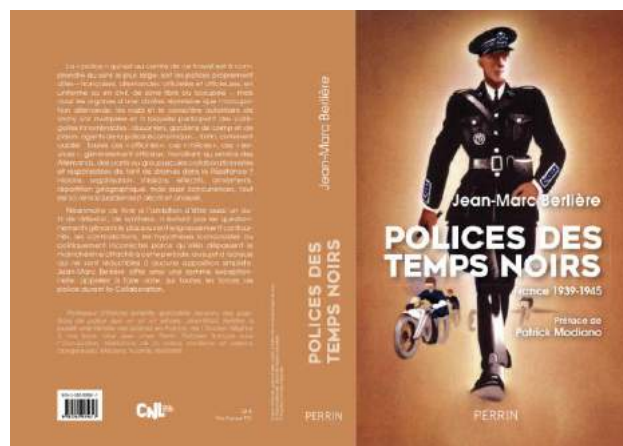
Son caractère tardif a permis à ce travail minutieux de profiter de circonstances favorables et notamment de l'ouverture des archives. Gilles Antonowicz auquel on doit une excellente étude sur son collègue Isorni (et un Maurice Garçon va sortir au printemps) l'assassinat du docteur Guérin à Poitiers en 1943, la recherche, l'arrestation et le procès de ses jeunes meurtriers, a replongé dans les sources et les archives les plus diverses pour dresser un portrait sans concession, mais subtil et nuancé : celui d'un inconnu de l'histoire que la mémoire nationale voue depuis plus de 70 ans

aux gémonies en raison notamment de l'affaire des otages fusillés à Châteaubriant au nombre desquels figurait le jeune Guy Môquet .
[...]

Le lecteur découvrira dans un livre qui se lit d'un trait, l'itinéraire de ce cadre de l'avant-guerre aux dents longues, guidé par un anticommunisme que la nature du régime soviétique et l'ampleur des crimes staliniens peuvent expliquer, son rôle face à l'amiral Darlan — le vrai tenant de la collaboration — dans l'affaire des aérodromes du Levant, la chasse aux agents allemands en zone libre, son rapport d'octobre 1942 adjurant Pétain de partir à Alger pour y appeler les Américains et rompre l'armistice, son départ pour l'Espagne en novembre pour aller se battre en première ligne contre les Allemands avec l'aval de Giraud, son arrivée en Afrique du Nord en mai 1943, la "trahison" de Giraud, son procès à Alger en mars 1944 suivi de son exécution, de Gaulle refusant de lui accorder sa grâce au nom de la « raison d'État », tout en faisant savoir qu'il lui « garde son estime », avec, comme symbole de cette contradiction, voire de ce regret, le fait que Pucheu est, avec le maréchal Ney, le seul condamné à avoir été autorisé à commander le peloton chargé de l'exécuter.

Les archives sont grandes ouvertes, la connaissance historique progresse grâce à des chercheurs et historiens non professionnels de grande qualité et de réelle rigueur comme Gilles Antonowicz, on ne saurait trop s'en réjouir : la mémoire n'est pas l'histoire pas plus que la commémoration n'est la connaissance. Il est grand temps de privilégier cette dernière !

■ BERLIÈRE Jean-Marc, *Polices des temps noirs*. Préface de Patrick Modiano. Paris, Perrin, 2018, 1357 pages, 35 Euros (ce qui ne fait pas cher du kilogramme !)



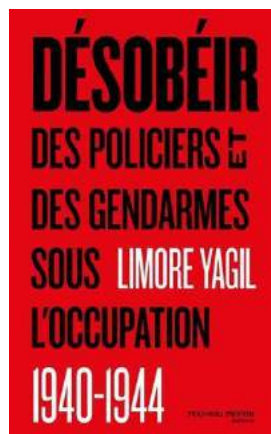
Présentation éditeur :

La " police " qui est au centre de ce travail est à comprendre au sens le plus large, soit les polices proprement dites – françaises, allemandes, officielles et officieuses, en uniforme ou en civil, de zone libre ou occupée –, mais aussi les organes d'une chaîne répressive que l'occupation allemande, les nazis et le caractère autoritaire de Vichy ont multipliée et à laquelle participent des

catégories innombrables : douaniers, gardiens de camp et de prison, agents de la police économique... Enfin, comment oublier toutes ces " officines ", ces " milices ", ces " services ", généralement officieux, travaillant au service des Allemands, des partis ou groupuscules collaborationnistes et responsables de tant de drames dans la Résistance ? Histoire, organisation, missions, effectifs, armements, répartition géographique, mais aussi concurrences, tout est ici remarquablement décrit et analysé.

Néanmoins ce livre a l'ambition d'être aussi un outil de réflexion, de synthèse, n'évitant pas les questionnements gênants le plus souvent soigneusement contournés, les contradictions, les hypothèses iconoclastes ou politiquement incorrectes parce qu'elles dépassent le manichéisme attaché à cette période, au sujet d'acteurs qui ne sont réductibles à aucune opposition simpliste. Jean-Marc Berlière offre ainsi une somme exceptionnelle, appelée à faire date, sur toutes les forces de police durant la Collaboration.

■ Limore YAGIL, *Désobéir. Des policiers et des gendarmes sous l'occupation*. Paris, Nouveau Monde éditions, 2018, 22 Euros, 351 pages.



Spécialiste de la désobéissance civile à laquelle elle a consacré plusieurs ouvrages, cette historienne israélienne, chercheuse associée à Paris 4, s'intéresse à l'attitude de refus de nombreux policiers et gendarmes, une des causes de ce « Paradoxe français » évoqué plus haut.

Extrait de la présentation éditeur :

Engagées en première ligne dans la politique de contrôle et d'exclusion du gouvernement de Vichy entre 1940 et 1944, la gendarmerie et la police françaises ont, plus que toute autre institution, dû affronter le dilemme : "servir face à l'ennemi ou servir l'ennemi". Car désobéir à ses supérieurs, pour un gendarme ou un policier, c'est aller à l'encontre de l'essence même de sa formation. Mais si une partie d'entre eux ont appliqué les ordres par discipline, par antisémitisme, par peur ou par intérêt, nombreux sont ceux qui ont aidé à faire passer la ligne de démarcation ou la frontière à des Juifs, à cacher des résistants, à dissimuler des armes... Même s'ils n'ont pas rejoint un réseau ou un mouvement de résistance, leur action a permis de sauver de nombreuses vies.

■ Les TSIKANES, autres victimes oubliées de Vichy (mais la IIIe République avait largement amorcé le processus !) et notamment des gendarmes qui sont les plus concernés par « ce problème » sont le sujet du dernier n° de la revue *Ethnologie française* (2018/4) dont vous trouverez ci-dessous le sommaire :

<https://www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2018-4.htm>

Présentation éditeur :

Au cours des trente dernières années, les recherches de terrain parmi des Tsiganes se sont multipliées. Le présent dossier est un témoignage de ce développement et de son dynamisme. Bien loin de rendre compte de « survivances », de phénomènes « déviants » ou « insolites », ces ethnographies donnent à voir la vitalité, la complexité et la variabilité des formes de créativité socioculturelle au cœur même des sociétés européennes. De tels terrains offrent un point de vue privilégié sur les questions de changement social et d'inventivité culturelle en contextes incertains. La portée des leçons que l'on peut tirer de ces travaux semble ainsi considérable, dès lors que la situation historique de ceux qu'on appelle Tsiganes, caractérisée par l'immersion, la dispersion et le caractère illégitime de leur présence, selon les termes de Patrick Williams, apparaît désormais comme le lot commun d'une bonne partie de l'humanité.

■ Annette WIEVIORKA, *Ils étaient juifs, résistants, communistes*. Paris, Perrin, 2018, 480 pages, 25 Euros.



Réédition bienvenue (complétée et précisée) d'un livre paru dans les années 1980 et en grande partie fondé sur des entretiens avec les survivants d'une résistance alors mal connue, contestée, au centre de débats nés du documentaire de Mosco (*Des Terroristes à la retraite*) et qui démontrait que, contrairement aux idées reçues, les juifs s'étaient battus contre le sort que leur faisait les nazis.

Présentation éditeur :

Un portrait de groupe saisissant de jeunesse et de courage, aux prises avec une histoire tragique où rôde une mort presque certaine.

Ils s'appelaient Victor Zigelman et Henri Krasucki, Sophie Szwarc et Yanina Sochaczewska, Jacquot Szmulewicz et Étienne Raczymow, Paulette Shlivka et Esther Rozencwajg. Le plus jeune, en 1940, avait quatorze ans, le plus âgé moins de trente. Eux ou leurs parents, nés en Pologne ou en Roumanie,

étaient venus en France chercher du pain et la liberté, la sécurité aussi croyaient-ils, car tous étaient juifs. Tous également étaient ou devinrent communistes, et résistants organisés au sein de la main-d'œuvre immigrée (MOI). L'histoire de ces quelques centaines de jeunes gens, enfants de Belleville ou de la rue des Immeubles industriels à Paris, est restée largement méconnue. Pourtant, son importance est déterminante pour la communauté juive elle-même, mais aussi pour l'histoire de la Résistance et de celle, si discutée, du PCF pendant l'Occupation. L'oubli qui les a frappés est d'autant plus surprenant qu'ils payèrent leur action d'un prix démesuré. Seule une minorité en réchappa.

De quel poids pesa leur identité juive, qui faisait planer sur eux une menace permanente, par rapport à leur engagement communiste, qui subordonnait tout à la défense de l'Union soviétique ? Ce dilemme fut dramatique pour beaucoup d'entre eux, notamment pour la sulfureuse Lucienne Goldfarb, dite " la Rouquine ", dont un destin extraordinaire fit après la guerre une tenancière de maison close amoureuse d'opéra. Ce portrait de groupe saisissant éclaire une page trouble, héroïque et polémique des années noires, qui continuent de hanter la mémoire collective.

■ Lucie TESNIÈRE, *Madame, vous allez m'émouvoir. Une famille française à travers deux guerres mondiales*. Paris, Flammarion, 2018, 410p. 19,90 Euros



Présentation éditeur :

En 2012, Lucie Tesnière découvre les lettres de son arrière-grand-père, Paul Cabouat, médecin dans les tranchées pendant la Grande Guerre. Elle commence alors une enquête qui va la mener sur les traces de sa famille à travers les deux guerres mondiales et changer le cours de sa vie. En fouillant dans les archives et en interrogeant les descendants, elle met au jour des histoires incroyables, mêlant Résistance, collaboration, amours, amitiés et trahisons.

À travers le récit captivant de cette famille, agrémenté de photos et de nombreux témoignages d'époque, c'est une histoire de la France au XXe siècle qui se dessine au fil des pages.

Un livre d'une puissance émotionnelle rare.

NB : Pour avoir été associé à partir de 2014 à la recherche menée par une néophyte passionnée (tombée amoureuse des archives) je confirme

totalément : ce livre qui s'inscrit dans la vague des récits familiaux reconstitués à partir de vieux papiers ou d'anciennes photos retrouvées, tranche par sa sincérité, son écriture à la fois fraîche, naïve et terriblement troublante par la franchise de l'auteur qui ne cesse de questionner archives et survivants.

■ Claude CANCES et Charles Diaz, *Ces grands flics qui ont fait le 36 quai des Orfèvres*. Mareuil éditions, 2018, 510p., 21 Euros.



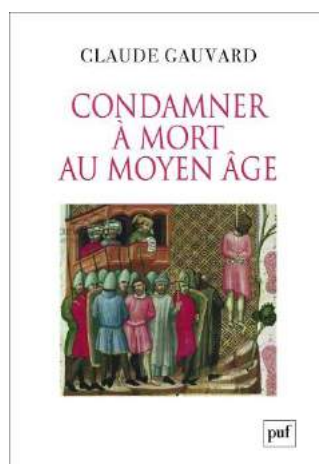
Nos duettistes favoris, reprennent avec talent leur projet de faire connaître la PJ parisienne. Après une *Histoire illustrée du 36*, ils s'intéressent de près aux locataires de cette adresse fameuse sinon prestigieuse. Ils le font avec tellement de verve qu'on leur pardonnera quelques approximations et arrangements avec la réalité !

Présentation éditeur :

Ce livre trace le portrait de ces enquêteurs hors pair, de ces 'grands patrons'; d'une autre époque et livre les coulisses non seulement des enquêtes retentissantes qu'ils ont traitées mais aussi des combats qu'ils ont menés pour défendre leur métier et le droit à la vérité. On découvre ainsi des personnages hauts en couleur comme l'inspecteur Rossignol, le roi de la filature et du déguisement ; d'autres plus inquiétants, comme le commissaire manchot Kuehn cachant sa prothèse en bois sous un gant noir. On revit les luttes acharnées contre des criminels de haut vol, du dynamiteur Ravachol, de la bande à Bonnot à la pathétique empoisonneuse Violette Nozières, des tueurs en série Petiot, Paulin ou Guy Georges à Mesrine ou au gang des postiches, ces figures du grand banditisme. On partage les craintes, les doutes, les espoirs, les succès et les déceptions d'une pléiade de grands policiers - qu'ils se nomment entre autres Xavier Guichard, François Le Mouel, Robert Broussard ou encore Martine Monteil -, et le regard qu'ils portent sur les profondes réformes qui ont changé la police d'hier à aujourd'hui. On croise aussi les divisionnaires Guillaume et Massu qui ont servi de modèle à Georges Simenon pour donner de la consistance à l'épais et solide commissaire Maigret, personnage de roman qui reste la figure emblématique du 36 quai des Orfèvres.

Une fascinante galerie de portraits. Des portraits à l'encre rouge évidemment.

■ Claude GAUVARD, *Condamner à mort au Moyen-âge: Pratiques de la peine capitale en France XIIIe-XVe Siècles*. Paris, PUF, 2018, 361 pages, 24 Euros.



Les livres sur la justice médiévale sont devenus tellement rares qu'il convient de marquer d'une pierre blanche ce nouvel ouvrage de Claude Gauvard, longtemps professeur à la Sorbonne (Paris 1) et grande spécialiste de la question (sans jeu de mot !) qu'elle a largement renouvelée.

Présentation éditeur :

" Digne de mourir, comme inutile au monde " : c'est en ces termes que les archives ont conservé la trace de la condamnation à mort d'un valet déclaré coupable de vol, à Paris, en 1391. Est-ce là une simple tournure de phrase destinée à la postérité, ou cette expression traduit-elle la réalité d'un jugement considérant l'" utilité au monde " comme un prérequis au droit de vivre ? Et ce " monde ", est-il celui du roi, qui affirme ainsi son pouvoir sur ses sujets, ou celui d'une chrétienté qui ne considère plus que le criminel peut être racheté ? Condamner à mort au Moyen Age n'est pas un acte plus anodin qu'aujourd'hui. Il n'est pas non plus, semble-t-il, plus fréquent. Et si la condamnation est un outil d'affirmation du pouvoir royal, ce n'est pas par sa nature coercitive ou arbitraire, mais par l'encadrement des juges et la pratique de la grâce. C'est là l'autre pan d'un Moyen Age rénové depuis plusieurs décennies que Claude Gauvard révèle, avec cette volonté d'approcher au plus près, par un examen minutieux et clairvoyant des sources, la cohérence d'une société médiévale qui nous est à la fois étrangère et pourtant fondatrice.

■ Laura DI FIORE, *Gli Invisibili. Polizia politica e agenti segreti nell'Ottocento borbonico*. Napoli, FedOA - Federico II University Press. Clio. Essays in History, Archaeology and Art History, 2018, 152 pages.

Les « invisibles » dont il est question dans cette étude (qui démontre une nouvelle fois la richesse et la qualité du travail de nos collègues italiens, spécialistes de la police), sont les agents de la police politique et les agents secrets (notamment le personnel diplomatique) du Royaume de Naples et des deux Siciles opérant, notamment après les révolutions de 1848, largement hors du Royaume des Bourbons, dans toute la péninsule voire dans toute

l'Europe méditerranéenne pour y surveiller exilés politiques et conspirateurs menaçant l'ordre instauré en 1815 par Metternich.



Le livre (en italien) est téléchargeable en ligne en version pdf avec le lien suivant :

<http://www.fedoa.unina.it/11950/1/documento%20%2819%29.pdf>

► Archives, mémoire, histoire...

La situation ne s'arrange pas : budget en baisse, discussion surréaliste sur les « archives essentielles », porte ouverte à une discrimination supplémentaire à l'égard des archives contemporaines, ministre aux abonnés absents, vacance du poste de directeur depuis des mois...

Vous trouverez ci-dessous quelques échos du problème et des débats (non je n'ai pas adhéré à la CGT, mais il se trouve que je dois être sur leur liste de diffusion) puis, pour vous remonter le moral, quelques bonnes nouvelles (scientifiques !)

■ MISSION BÉLAVAL

« QUI VEUT N'AVOIR RIEN À CRAINDRE DOIT SE MÉFIER DE TOUT » !



MISSION
BELAVAL.doc

■ Archives budget : une coupe de 17,8 %

« Nous ne ferons pas d'économies sur notre mémoire » (sic)



ARCHIVES BUDGET
2019.pdf

■ Chantier du différé à Pierrefitte : moisissures



Différé_Moisissures à
tous les étages.doc

■ Archives : problématiques actuelles et futures :

<http://policyoptions.irpp.org/magazines/august-2018/public-archives-relevant-today-ever/>

(renvoie à ce projet : <http://historicalthinking.ca/>)

<https://www.archives.gov/news/articles/leaders-share-national-archives-vision-for-a-digital-future>

■ Le Goût de l'archive à l'ère du numérique ?

<http://www.gout-numerique.net/>

■ L'état des sources des AD23 :

<https://archives.creuse.fr/a/55/resistances/>

■ Base de données sur les dénaturalisés de Vichy : les AN mettent en ligne les fiches des 15.129 personnes naturalisées après 1927 et privées de la nationalité française par le régime de Vichy. Rappels : c'est le juge Mornet, volontaire pour présider la Cour de Riom contre les « responsables » de la défaite de 1940 puis le procès de Pétain, qui dirigea cette commission prévue par un décret de juillet 1940 qui ne fut pas uniquement dirigée contre les juifs qui représentent environ la moitié des dénaturalisés, mais qui devenant « apatrides » subirent de plein fouet les déportations exigées par les Allemands en ZO.

<https://www.rfgenealogie.com/s-informer/agenda/visites-conferences/connaitre-les-denaturalises-de-vichy-avec-la-base-denat>

- Un site pour les disparus en Algérie :

<http://1000autres.org/>



JeuneAfrique.com_20
180919220000.pdf

- le musée de la Résistance en ligne :

<http://www.museedelaresistanceenligne.org/>

- Les décisions de la CADA qui examine les recours contre les refus de communication des archives opposés par les administrations :

<http://www.archimag.com/vie-numerique/2018/10/11/cada-40-ans-plus-31000-avis-en-ligne>

- <http://www.archimag.com/archives-patrimoine/2018/09/26/espagne-archives-guerre-civile-et-franquisme-bientot-rendues>

- "Les instituteurs au maquis" : les FTP de l'Allier

<http://histoire-et-genealogie.over-blog.com/2018/09/instituteur-maquis-ftp-allier.html>

- Résistante nantaise

http://enenvor.fr/eo_actu/wwii/christiane_hingouet_la_resistance_par_le_menu.html

- Correspondances de

poilus http://enenvor.fr/eo_edu/le_webdocumentaire_a_bientot_de_vos_nouvelles_est_en_ligne.html

- les registres matricules des bagnards en ligne sur le site des AN d'Outre-mer

<https://www.rfgenealogie.com/s-informer/infos/archives/les-registres-matricules-des-bagnards-en-ligne-sur-le-site-des-anom>

- La fuite des nazis :

<http://www.slate.fr/story/167351/histoire-fuite-anciens-nazis-italie-argentine>

- enfants dans les guerres :

<https://www.la-croix.com/Monde/Au-Belarus-histoire-oubliee-enfants-France-rapatriees-URSS-2018-09-02-1300965621>

<https://www.ouest-france.fr/normandie/caen-14000/villers-bocage-le-gamin-des-ruines-de-1944-s-est-eteint-5944398>

- En vrac : WW2, résistance, Foccard, Institut d'étude des questions juives, prisons de Lièges, « collabos »,...etc.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/eure/evreux/memoire-resistance-evreux-enrichie-grace-don-documents-exceptionnels-1531530.html>
<https://www.ledevoir.com/societe/535388/une-archiviste-sur-les-traces-des-enfants-disparus-dans-les-pensionnats-autochtones>
<https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/hautes-alpes-bunker-seconde-guerre-mondiale-rehabilitation-1529604.html>
<https://www.franceculture.fr/emissions/la-fabrique-de-lhistoire/entre-secret-sources-et-fantasmes-les-historiens-et-le-cas-foccart>
<http://fr.euronews.com/2018/08/22/allemande-pour-la-premiere-fois-des-signes-nazis-dans-un-jeu-video>
<https://www.rfgenealogie.com/s-informer/infos/archives/les-archives-de-l-institut-d-etudes-des-questions-juives-sont-numerisees>
<https://www.retronews.fr/politique/bonne-feuille/2018/08/28/collabos-rechappes-epuration>
https://www.rtb.be/info/regions/liege/detail_archives-de-la-prison-de-liege-200-ans-de-documents-inventories?id=10004879

► **Ce qui aurait (encore) pu vous échapper sur le net :**

- <https://www.theguardian.com/world/2018/oct/10/dutch-museums-discover-170-artworks-stolen-by-nazis>
- <https://www.lesinrocks.com/2018/10/01/actualite/pourquoi-lhistoire-de-lunite-731-reste-taboue-au-japon-111130167/>
- <https://www.actualitte.com/article/tribunes/pass-culture-cet-obscur-objet-d-administration-du-desir/90177>.
- photographie
https://www.vogue.fr/culture/a-voir/articles/et-si-on-prenait-un-cours-dhistoire-de-la-photographie-en-ligne-dispense-par-le-grand-palais-/66780?_ope=eyJndWkljoiYmRkMjE4MTk5YTFjOTUzMjM1Y2ExNzA2Y2FiMDcxMGYifQ%3D%3D&cID=a20c12241e5eba4ee02394eadd4696a08960c5eb541a038d09ea5f996104e202

► Séminaires, colloques

■ **Jean-Noël LUC a pris une retraite bien méritée, mais le séminaire qu'il a initié à Paris 4 continue sous la houlette de Arnaud-Dominique Houtte.**

Le programme du 1^{er} semestre :

Acteurs, pratiques et représentations de la sécurité. Gendarmerie, Police, Brigades de pompiers, Douanes, Justice, Armée et société (XIXe-XXIe siècles)

Sorbonne-Université – Centre d'Histoire du XIXe siècle (Paris I – Paris-Sorbonne) - Séminaire Master-Doctorat - Pr. Arnaud-Dominique HOUTE - Pr. émérite Jean-Noël LUC Arnaudhoute@aol.com - jnoel.luc@gmail.com
Maison de la recherche - 28 rue Serpente, Paris VIe - mardi 17h-19h, salle D116.

Ouvert en 2000, le séminaire de la Sorbonne poursuit trois objectifs.

- Étudier l'histoire, longtemps négligée par les chercheurs, de la Gendarmerie, une force militaire et policière originale, actrice essentielle de la sécurité et composante du système de défense.
- Élargir les travaux à la Police nationale et aux autres institutions (civiles ou militaires, publiques ou privées, professionnelles ou informelles) qui contribuent à la sécurité, intérieure et extérieure, afin de participer au décloisonnement des recherches et à une meilleure compréhension de l'histoire de la sécurité, en France et à l'étranger.
- Contribuer à la connaissance des peurs et des réalités criminelles, de leurs perceptions médiatiques et de leur traitement judiciaire.

25 septembre – Séance d'ouverture - Penser la police à l'heure #metoo

Des policiers qui jugent des « relations ». Les enquêtes policières pour viols et agressions sexuelles (Dr Océane PERONA, sociologue, CESDIP)

2 octobre – Commencer une recherche historique (1) : l'exploration de la bibliographie (Pr A.D. HOUTE, Centre d'Histoire du XIXe siècle)

9 octobre - Commencer une recherche historique (2) : la découverte des sources (Pr A.D. HOUTE)

16 octobre – La liberté de manifestation - 3e journée des Libertés, organisée par la Pr Agrégée de Droit Public Roseline LETTERON (Centre d'Histoire du XIXe siècle - Centre Thucydide. Analyse et recherche en relations internationales) - Sorbonne, salle Louis-Liard, 9h30-18h.

23 octobre – Les rapports de genre saisis par le droit

La paix des ménages ? Les violences conjugales en France, XIXe-XXIe siècles (Dr Victoria VANNEAU, Mission Droit et Justice)

6 novembre – Comment une crise sécuritaire devient un fait médiatique

La poudre et le papier. Gendarmes, policiers, anarchistes et journalistes - France, fin XIXe siècle (Dr Laurent LOPEZ, commandant de gendarmerie chargé de recherche en histoire, Service historique de la Défense, SHD - CESDIP)

13 novembre – L'armée, actrice du renseignement ?

La surveillance militaire des populations états-uniennes au XXe siècle (Dr Alexandre RIOS-BORDES, maître de conférences, Université Paris-Diderot)

20 novembre – Radiographie de la gestion de la dangerosité

La relégation des récidivistes en Guyane (XIXe-XXe siècles) : enjeux politique, pénal et colonial d'une loi d'exception (Dr. Jean-Lucien SANCHEZ, chargé de recherche en histoire, ministère de la Justice, CLAMOR-CESDIP)

27 novembre – La force publique italienne face aux nouvelles menaces

La lutte des carabinieri contre le crime organisé et le terrorisme : organisation, doctrine et actions du Raggruppamento operativo special, ROS (chef d'escadron Onofrio PANEBIANCO)

4 décembre – Les espaces coloniaux, laboratoire du maintien de l'ordre

Quels acteurs pour maintenir l'ordre colonial au Maroc, des débuts des protectorats aux Fronts populaires ? Regards croisés franco-espagnols (Steve BESSAC-VAURE, doctorant, Université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand)

11 décembre – De l'autre côté de la barricade

Les mouvements révolutionnaires et les armes dans la France des XIXe et XXe siècles (Éric FOURNIER, maître de conférences HDR, Université Paris I, Centre d'Histoire du XIXe siècle)

18 décembre - À mi-parcours du mémoire : organiser et exploiter la documentation (Pr A. HOUTE)

► COLLOQUE les 25 ans de la création de la direction de la Sécurité publique :

Pour célébrer ses 25 ans et alors qu'est mise en place la réforme majeure que constitue la police de sécurité du quotidien (PSQ), la direction centrale de la sécurité publique organise un colloque au sein du Conseil économique, social et environnemental sous la présidence du ministre de l'intérieur, qui en assurera l'ouverture et en présence du préfet Éric MORVAN, directeur général de la police nationale et de nombreuses autres personnalités.

La police de sécurité publique en France : quelles ambitions pour demain ? Chercheurs, professeurs d'université, journalistes et acteurs de la sécurité publique apporteront leur contribution pour une police au service de la population dans les métropoles et agglomérations.

Vous trouverez en pièce jointe le programme de ce colloque.

Ce colloque se déroulera au Palais d'Iéna, siège du Conseil économique, social et environnemental, 9 place d'Iéna, Paris 16ème, le 18 octobre 2018 à 08h45.

Accès à partir de 08h00, sur présentation de cette invitation personnelle.
Dernier accès à 08h40.

Le programme :



Colloque DCSP
Programme.pdf

► **METIS : le renseignement et son étude ont leur rendez-vous mensuel**

Séminaire METIS - saison 22 - séance 2
Prochaine séance le Lundi 22 octobre 2018

CLANDESTINS

« 1. (Choses ; actions...). Qui se fait en cachette et qui a (généralement) un caractère illicite. [...]
2. (Personnes). Qui vit en marge des lois par nécessité ; qui se soustrait à la procédure normale. [...] »

Ces deux définitions composent l'entrée « clandestin » du dictionnaire Littré. L'action clandestine constitue l'un des aspects les plus illustres et simultanément les plus méconnus des métiers du renseignement. C'est surtout l'une des dimensions les plus fantasmées, par ses jeux de masques permanents dont l'IF (identité fictive) est l'élément emblématique. L'agent clandestin devient ainsi bien souvent l'archétype cinématographique de l'espion - à l'image du « Bureau des Légendes ». Cette saison propose d'interroger dans l'univers du renseignement français différentes facettes et pratiques de la clandestinité (opération illégale, infiltration, logique d'une black op) ainsi que la (dé)construction de cet univers de « légendes »...

Responsables : Jean-Pierre Bat, François David, Philippe Hayez, Sébastien Laurent et Floran Vadillo

18h00-19h30

Salle du Traité, 56 rue Jacob, 75006 Paris - 1er étage

Intervenante : Catherine GIRARD, Groupes Ides, ancien officier de police
B

Témoignage de la première policière infiltrée

B

Informations pratiques :

Toute personne non inscrite ou retardataire ne sera plus admise dans le bâtiment passée l'heure du début du séminaire.

Aucun enregistrement (vidéo ou audio) n'est possible durant les séances.

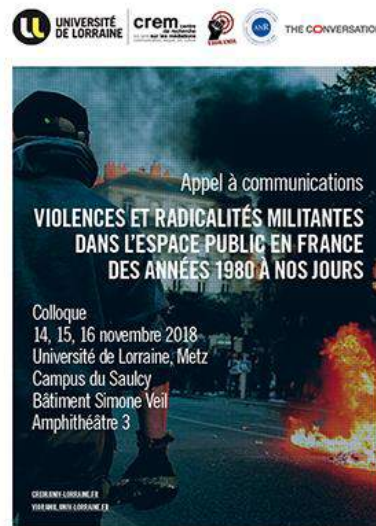
Les séminaires ne donneront lieu à aucun compte rendu.

Application de la règle de Chatham House lors des séminaires (Chatham House Rule) :

"Quand une réunion, ou l'une de ses parties, se déroule sous la règle de Chatham House, les participants sont libres d'utiliser les informations collectées à cette occasion, mais ils ne doivent révéler ni l'identité, ni l'affiliation des personnes à l'origine de ces informations, de même qu'ils ne doivent pas révéler l'identité des autres participants."

INSCRIPTION OBLIGATOIRE : groupemetis@gmail.com

■ *Violences et radicalités militantes dans l'espace public*
nces et radicalités militantes dans l'espace public
en France des années 1980 à nos jours (Metz, 14, 15 et 16 novembre 2018)



**Voilà : c'est tout pour aujourd'hui...
Je n'ai même pas pris le temps de me
relire (c'est très mal et dangereux, je
sais)**

**Les plus fidèles lecteurs auront
remarqué les délais de plus en plus
longs entre deux livraisons...**

**Je sais que le temps est dur, l'attente
pénible, la frustration réelle sans
cette lecture tonique, mais je n'ai pas
le temps d'y consacrer davantage
d'heures (de jours à vrai dire...)**

À la retraite peut-être ?

**Merci à ceux qui s'inquiètent de ces
silences prolongés
Bonne lecture et à la prochaine
*Lettre...***

FAQ :

Pour ceux qui recevraient cette
« Lettre aux amis... »
pour la première fois :

Q/ Comment et pourquoi suis-je destinataire de cette *Lettre* ?

R/ Si vous ne l'avez pas demandé vous-même, il y a de fortes chances que vous ayez été « balancé » par un/des ami(s) : cherchez le(s)quel(s)

Q/ Je ne suis pas un ami de la police ! (ton scandalisé)

R/ Cette « *Lettre* » (dont le titre est inspiré de la rubrique « Deux mots aux amis » d'un journal libertaire du début du XX^e siècle) parfaitement informelle et à fréquence irrégulière, a pour but de diffuser les informations - publications de livres ou d'articles, soutenances de thèses, colloques ou journées d'études - en rapport avec l'histoire, la recherche, la réflexion, les archives et sources... concernant peu ou prou le domaine policier (gendarmerie comprise !)..

Il n'est donc pas nécessaire d'aimer la police (ou la gendarmerie) pour en être destinataire : s'intéresser à l'histoire d'institutions qui jouent un tel rôle dans l'Histoire et occupent une place si délicate dans la démocratie, suffit...

Ceci dit si vous souhaitez ne plus figurer sur la liste des destinataires, rien de plus simple : répondez à ce courriel avec la mention « STOP ! »

En revanche si vous connaissez des gens susceptibles d'être intéressés par ces nouvelles, n'hésitez pas, soit à leur faire suivre ce courriel, soit à nous transmettre leurs adresses électroniques (voir 1.) : nous ne livrons jamais le nom de nos informateurs !

Si vous souhaitez connaître ou recevoir les *Lettres* précédentes, il suffit de le demander... ou d'aller consulter les Archives du site <http://politeia.over-blog.fr/>

Dernier détail : le rédacteur de ce courriel ne saurait tout connaître de ce qui paraît et se fait dans le domaine... ce qui explique les éventuelles lacunes et absences...

Là encore, le plus judicieux est de me prévenir, un mé! et je transmettrai bien volontiers l'information...

jMb